

Lyon, 10 mars 2017

Signature pour l'officialisation de la charte de partenariat 2016-2021 sur les fleuves entre Voies navigables de France et la Métropole de Lyon.

Le vendredi 10 mars 2017, à Lyon, Roland Bernard, Conseiller délégué de la Métropole de Lyon en charge du Fleuve et Marc Papinutti, Directeur général de Voies navigables de France ont signé officiellement la charte de partenariat 2016-2021 entre leurs deux structures.



Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis 1997, le Grand Lyon et Voies navigables de France (VNF) mènent un partenariat exemplaire et volontariste pour la réappropriation du Rhône et de la Saône par les citoyens avec un objectif commun : permettre à l'agglomération lyonnaise de s'affirmer comme une grande métropole fluviale européenne en conciliant nouveaux enjeux économiques du fluvial (transport, tourisme) et cadre de vie des populations (loisirs et espaces de détente).

Représentant un investissement global de 5,1 M € (4,2 M € pour VNF et 0,9 M € pour la Métropole), la nouvelle charte 2016-2021 porte une ambition renouvelée dans plusieurs directions clés :

- **La poursuite de la restauration de la façade fluviale**, lieu d'interactions majeures entre les fleuves et les populations : avec 1,8 M€ cofinancés à parts égales pour la restauration des murs de quais et perrés, l'aménagement de quais urbains mixtes espaces publics/logistique urbaine et des opérations en lien avec le projet Rives de Saône ;
- **Le développement de l'offre touristique fluviale** en continuant le travail engagé sur l'accueil des paquebots fluviaux et en favorisant l'essor des bateaux promenades : avec notamment, la réalisation par VNF d'un appontement au droit du musée des Confluences (1,2 M€ - inauguration prévue début juillet) et par la Métropole de Lyon d'un 2^e appontement quai Leclerc, au bord du Rhône, et la mise en œuvre d'un schéma de développement des bateaux à passagers sur le territoire métropolitain ;
- **La croissance du transport fluvial de marchandises** et le déploiement de la logistique urbaine fluviale en mettant en œuvre le schéma portuaire de la région lyonnaise : 1,1 M€ investi par VNF pour réaliser des aménagements nécessaires à la structuration des flux de transports (création d'un appontement à Genay), au développement d'expérimentations en logistique urbaine (déchèterie fluviale...) et à la réalisation d'études socio-économiques sur les opportunités par la filière ;
- **La promotion et la structuration des usages nautiques** pour pérenniser et sécuriser la réappropriation des fleuves par les habitants : en poursuivant le recensement et l'intégration des usages du fleuve pour garantir un développement harmonieux tout en préservant les sites fragiles ;
- **La protection de l'environnement et les actions en faveur du climat** : en portant des actions communes sur l'intégration des bateaux, sur la gestion des cours d'eau et des berges et sur la sensibilisation des populations aux fonctions environnementales des fleuves, et en continuant le travail innovant sur la production d'énergie renouvelable par hydroliennes mis en œuvre sur le Rhône à Saint-Clair/La Feyssine par VNF

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



Enjeux et objectifs de la charte.

Au-delà de ces orientations thématiques, la charte permettra la poursuite des projets structurants de la Métropole en lien avec les fleuves tels que :

- La poursuite du projet Rives de Saône : en continuant les travaux d'aménagements (quai Saint Antoine, espaces publics à proximité du site éclusier de Rochetaillée-sur-Saône dont l'écluse a été récemment allongée – (inauguration prévue à l'automne), en favorisant la mixité des usages par le développement de haltes fluviales, de quais urbains de logistique urbaine (en rive droite, quai Arloing par ex), tout en veillant à préserver le patrimoine écologique de la Saône ;
- Le parachèvement du projet Lyon Confluence et des Docks de Lyon : par la réalisation des derniers éléments du programme immobilier des Docks (Capitainerie en cours et, inaugurés récemment, le Pavillon 52 et Euronews) ;
- La coordination des projets sur le Rhône Amont à Miribel Jonage : en mettant en œuvre les mesures liées à la gestion globale de l'eau de l'île Miribel-Jonage conformément au contrat territorial 2015-2020, en continuant la restauration écologique des berges et de la ripisylve, et en intervenant dans le cadre de la charte de l'Anneau Bleu pour valoriser les canaux Miribel-Jonage.

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Les 4500 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Établissement public administratif du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer, VNF intervient principalement sur :

- Les infrastructures/ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisés, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).
- Le transport de marchandises: il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.
- Le tourisme/patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.
- Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.
- Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

Contacts presse

VNF
Direction Territoriale Rhône Saône
Aurélie Franchi
T. 04 72 56 59 06
06 64 92 59 50
aurelie.franchi@vnf.fr

Agence de presse
Confluence :
Vanessa Ibarlucea
T. 01 40 07 98 20
vanessa.ibarlucea@comfluence.fr

Service Presse Métropole de Lyon :
Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94
www.grandlyon.com/presse



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole